AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE DOUBLE
Grade 3
NATIONAL HANSA
Grade 4

3-6 JUIN 2022

Ligue Ile de France de voile
avec
Club de Voile de Moisson Lavacourt
Île de Loisir des Boucles de Seine

Lac de Moisson Lavacourt (78)

PARTENAIRE OFFICIEL
PARTENAIRES MAJEURS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones sont données en Annexe Prescriptions

1.3 les règlements fédéraux

1.4 Pour les personnes qui ne peuvent communiquer oralement, la RCV 6.1.a sera adaptée.

1.5 La RCV 41 sera adaptée pour des interventions mineures et rapides notamment pour la sécurité des personnes en situation de handicap.

1.5 En cas de traduction de cet Avis de course (AC), le texte français prévaudra

1.6 L'annexe COVID.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles sur le site internet de l'épreuve : https://cfhv.ffvoile.fr

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse https://cfhv.ffvoile.fr

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 Le championnat de France Handivoile en double est ouvert aux bateaux Hansa 303 en double. Le national HANSA est ouvert aux bateaux de la classe Hansa : 2.3 solo, 303 solo ou double, Liberty.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
  - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau, si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur https://cfhv.ffvoile.fr

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées, les frais d'inscriptions seront *doublés* à partir du 1er mai.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : 40 € par personne qu'il fasse le Championnat ou le national ou les 2 épreuves. Sont inclus les cérémonies, le repas des coureurs et les éventuelles dotations.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription le 3 juin 2022 de 13 H à 18 H 30.

8.2 Jours de course :

Date		
4/06	9H	Briefing
	10 H 15	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	14 H	Premier signal d'avertissement autres classes
05/06	9H	Briefing
	10 H 15	Premier signal d'avertissement autres classes
	14 H	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
6/06	9H	Briefing
	10 H 15	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	12 H 30	Premier signal d'avertissement autres classes

8.3 Programme social :

Date		
3 juin	19 H	Cérémonie d'ouverture
4 juin	18 H 30	AG de la Classe Hansa
	18 H 30	Challenge des partenaires (sous réserve)
5 juin	19H 30	Apéritif et repas coureurs
6 juin	Après les courses	Remise des prix

8.4 Nombre de courses : chaque classe pourra faire un maximum de 4 courses par jour

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14 H.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment. Les gilets de sauvetage devront être à la norme CE et en bon état. Ils seront à faire contrôler à la confirmation des inscriptions et pourront faire l'objet d'un marquage

10 LIEU

10.1 L'Annexe A fournit le plan du lieu de l'épreuve.

10.2 L'Annexe B indique l'emplacement de la zone de course.

11 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera soit une banane avec dog-leg et porte sous le vent soit un trapèze.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

14.1 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.3 S'il y a au moins 5 équipages féminins classés, il sera décerné un titre de championne de France handivalide double. Le classement sera une extraction du classement scratch sans recalcul de points.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être déployés identifiés par un pavillon national visible en permanence pendant toute la durée de la navigation.

La zone est NATURA 2000. En conséquence, il n'est admis qu'un seul bateau par ligue ayant au moins un bateau inscrit.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Championnat(s) de France Handivalide double.
Les 3 premiers équipages recevront respectivement des médailles d'or, d'argent et de bronze

National Hansa
Les 3 premiers équipages seront récompensés.

D'autres prix pourront être attribués par l'organisateur.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Fédération Française de Voile
Département Voile légère
17 rue Henri Bocquillon
75015 Paris
33(0)1 40 60 37 01
Internet : www.ffvoile.org
E-mail : handivoile@ffvoile.fr

Organisation Technique
Ligue Ile de France de voile
60 rue Castagnary
75015 Paris
33(0)1 48 42 48 38
Internet : http://idfvoile.com/
E-mail cdfhv2022@gmail.com

22 HÉBERGEMENTS ET INFOS PRATIQUES

Les options suivantes sont à commander LORS de l'inscription :

REPAS DES EQUIPAGES LE DIMANCHE 5 à 19h30

Les accompagnateurs pourront participer au repas coureur en réservant avant le 1er mai 2022. Forfait 25 € par personne.

PANIERS REPAS :
Des paniers repas pourront être commandés au tarif de 8 € avant le 1er mai 2022
Panier repas 1 personne : 1 sandwich, 1 paquet de chips, une petite bouteille d'eau, un fruit, une barre de céréale ou un gâteau individuel

Quelques hébergements proposant au moins une chambre accessible à une personne à mobilité réduite :

- Hotel Ibis Budget, MANTES LA JOLIE OUEST (environ 15 km du site).
- Domaine de la Corniche, ROLLEBOISE (environ 10 km du site)
- Les Nympheas, CHAUFFOUR LES BONNIERES (environ 15 km du site)
- Le Normandy, VERNON (environ 25 km du site)

Autres hébergements :

- Green home : 3 Rue de Gasny, 95780 La Roche-Guyon
- Logis Hôtel les Bords de Seine 21 Rue du Dr Duval, 95780 La Roche-Guyon
- Gîtes Le Logis du Château 14 Rue du Général Leclerc, 95780 La Roche-Guyon
- Camping loisirs les Groux 1 chemin de l'ile, 78270 Mousseaux-sur-Seine

ACCES :

Ile de Loisirs des Boucles de Seine
Route de Mousseaux
78840 MOISSON
Coordonnées GPS:
49 ° 03'37.7 "N 1 ° 40'50.4" E
49.060461, 1.680672

De Paris
Autoroute A14 ou A13, direction Rouen
Sortie n°14 "Bonnières-sur-Seine"
Sur la bretelle de sortie, direction "Bonnières Centre"
Suivre le fléchage "Base de loisirs de Moisson-Mousseaux"

En Train de la gare Saint Lazare, Ligne J jusqu'à la gare de Bonnières sur Seine (8km) de l'île de loisirs.

De Rouen
Autoroute A13, direction Paris Sortie n°15 "Chaufour"
Direction "Bonnières Centre"
Suivre le fléchage "Base de loisirs de Moisson-Mousseaux"

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** *(Notice of race, sailing instructions and signals)*:
For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.
For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** *(Decisions on protests concerning class rules)*:
The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** *(Damages):*
Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.
A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** *(Appeals and requests to a national authority):*
The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** *(Exclusion of boats or competitors)*
An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** *(Compliance with class rules; certificates):*
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** *(Changes to the racing rules):*
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** *(Changes to prescriptions):*
Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.
In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** *(Protest committee):*
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** *(Procedures for appeals and requests)*:
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf

ANNEXE COVID-19

Préambule :
En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.
Il est recommandé d'avoir recours à des moyens digitaux ***[Nom + Lien internet du support utilisé]*** *comme le « Tableau Officiel ». Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).*

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.
Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1- Gestes barrières et recommandation (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage devra réaliser l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :
  https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf

- Tous les participants au [***nom de la compétition***], qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.

- Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières.

- Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.

- Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entrainer une réclamation à l'initiative du Jury.

- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID :
Le référent COVID sera DREAU Gwénaëlle - 06 23 19 88 61 - dreau.gwenaelle@gmail.com.

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID sera composée du / de :
  - Représentant de l'AO : Nouailhas Bernard,
  - Président du Comité de Course,
  - Président du Jury ou Chief Umpire,
  - Référent COVID,
  - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

- Fonctionnement :
  Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile.
  Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition.
  Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas.
  Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à CHAMPIONNAT de France HANDIVALIDE 2022 NATIONAL HANSA 303 tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.

4. Cas suspect de COVID 19 :

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».

ANNEXE A PLAN DU SITE

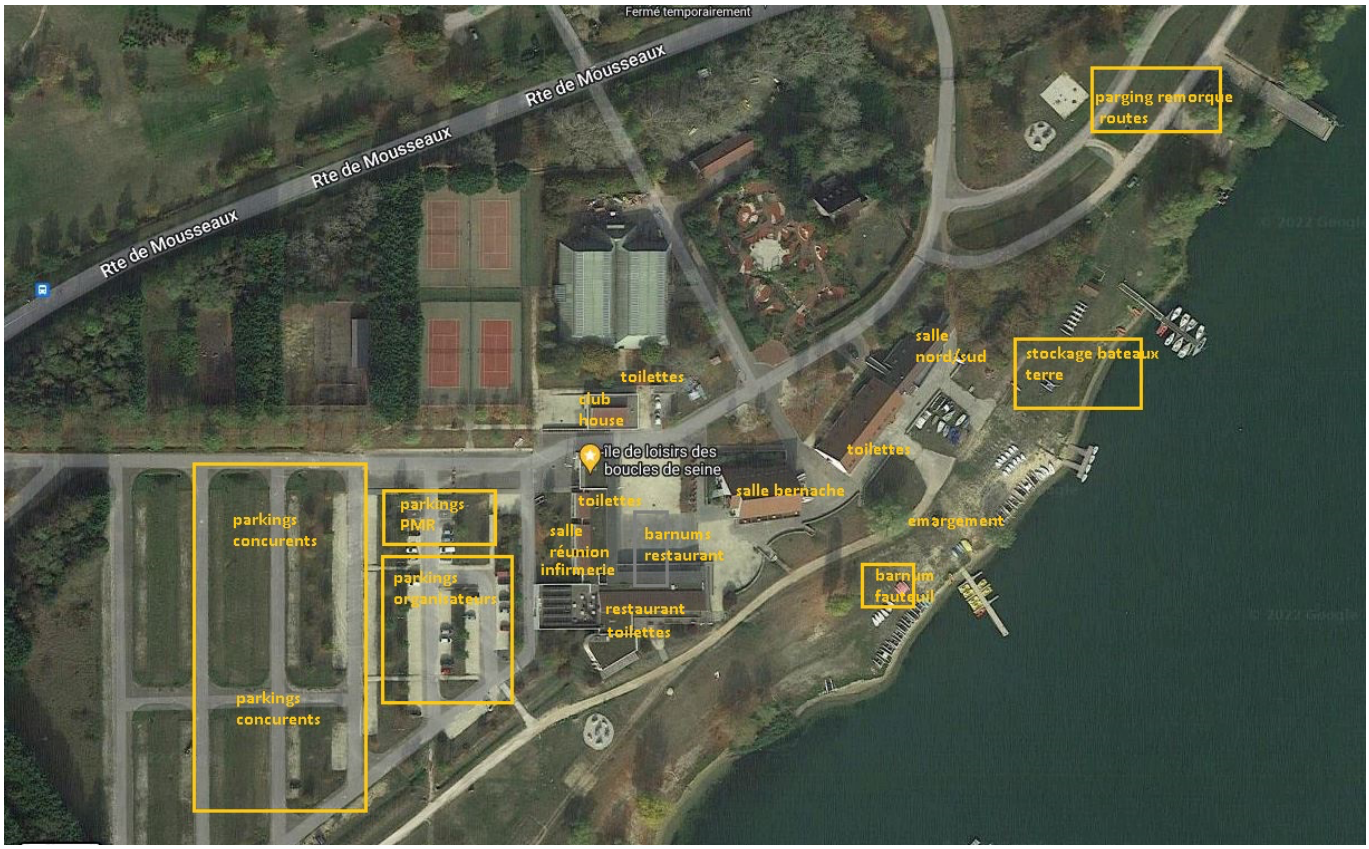

ANNEXE B: ZONE DE COURSE

2 zones interdites au Sud-ouest du lac :

- zone de hauts fonds (délimitée au Sud-ouest de l'alignement des 2 bouées cylindriques jaunes)
- cercle de 25m autour de la plateforme de nichage des sternes